



Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondération	Max Total
Sport								
1.1a	PFWL Diplôme d'entraîneur Head Coach	Par licence ou entraîneuse de talents N = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents R = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents L = 100 Entraîneuse Performance = 50	Points selon le niveau du diplôme	Décembre (date limite : 31 décembre) les points correspondants si le diplôme est disponible	décembre	120	1	120
1.2a	PFWL Diplôme d'entraîneur Assistant Coach	Par licence ou entraîneuse de talents N = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents R = 120 + indemnité compensatoire individuelle Entraîneuse de talents L = 100 Entraîneuse Performance = 50	Points selon le niveau du diplôme	Décembre (date limite : 31 décembre) les points correspondants si le diplôme est disponible	décembre	120	1	120
1.3a	PFWL Diplôme d'entraîneur Goalie Coach	Entraîneur-e des gardien-nes avec Talent Trainer N = 120 + indemnité de compensation individuelle Talent Trainer R = 120 Talent Trainer L = 100 Entraîneur-e performance (niveau élevé) = 50 Entraîneur-e niveau avancé = 20 pts Entraîneur-e niveau de base = 10 pts Assistant-e gardien-nes = 1 pt	Points selon le niveau du diplôme	Décembre (date limite : 31 décembre) les points correspondants si le diplôme est disponible	décembre	120	1	120
1.4	PFWL Qualification officielle d'entraîneur athlétique	L'équipe travaille avec un entraîneur athlétique qualifié**. (présent au moins une fois par semaine) **Valable pour la période du label 26/27 Diplôme d'entraîneur ALLROUND = 5 points Diplôme d'entraîneur PERFORMANCE = 10 points Cours certifié dans le domaine de l'athlétisme, du fitness, du mouvement = 5 points Examen professionnel (brevet fédéral) en athlétisme, mouvement ou fitness = 10 points Physiothérapeute diplômé sans spécialisation en athlétisme = 20 points Physiothérapeute avec spécialisation en athlétisme ou sport de compétition = 30 points Diplôme HES, HEFSM, université ou examen professionnel supérieur en sport = 30 points	Points selon le barème ; qualifications cumulables	Clubs : télécharger l'accord/le contrat ainsi que le justificatif permettant de vérifier la ou les qualifications prises en compte. Les qualifications peuvent être cumulées (par exemple, kinésithérapeute avec diplôme ALLROUND n = 20+5 = 25 points).	décembre	110	1	110
1.5	PFWL Staff d'entraîneurs : nombre de jours de formation continue	Le staff d'entraîneurs, les responsables des équipes féminines et les managers d'équipe suivent activement des formations continues. Événements possibles : Conférences de formation continue de la SIHF (symposium SWHLB / PFWL) Rapports des équipes nationales féminines (en ligne) Formations continues sur le sport féminin proposées par l'IIHF, Swiss Olympic (sans BTL/DTL) ou les fédérations sportives Cours spécifiques aux femmes (par exemple J+S Physis II pour les femmes, également proposés par d'autres fédérations sportives) Cours issus de la formation des entraîneurs de la SIHF »	Par événement ou journée de cours suivi(e) et participant(e) = 1 point	Clubs : télécharger une liste indiquant le nom, le prénom, la fonction, l'événement/le cours suivi, la date. Uniquement pris en compte si l'événement ou le cours est suivi par une personne jouant un rôle direct dans l'équipe féminine. La SIHF se réserve le droit de poser des questions sur l'événement ou de demander des documents justificatifs supplémentaires (par exemple, la biographie J+S) afin d'évaluer les points.	mars	20	5	100
1.6	PFWL Entraînements sur glace par semaine	Nombre d'entraînements organisés par équipe par semaine (programme hebdomadaire standard)	Nombre d'entraînements fixes par semaine	Clubs : télécharger les programmes d'entraînement mensuels sur glace d'août à mars L'entraîneur principal doit être présent aux entraînements et ceux-ci doivent être « obligatoires » pour l'équipe.	mars	5	20	100
1.7	PFWL Camps d'entraînement	L'équipe organise un stage d'entraînement comprenant au moins 2 séances d'entraînement ou activités (sur glace ou hors glace, matchs, etc.) par jour de stage (stage d'au moins 2 jours).	Par séance d'entraînement/événement = 1 Punkt	Télécharger les justificatifs (programme du camp d'entraînement)	mars	10	3	30
1.8	PFWL Entraînement des gardiens de but	Entraînements spécifiques pour les gardiens de but avec un entraîneur spécialisé ; un entraînement comprend 30-45 minutes d'entraînement spécialisé. Les entraînements des gardiens de but peuvent être organisés en collaboration avec des équipes partenaires (par exemple, intégration de jeunes gardiens de but ou de gardiens de but de la SWHL-B dans la PFWL).	Nombre de séances (1 séance d'entraînement = 30 - 45 min)	Clubs : télécharger le programme d'entraînement mensuel, l'entraînement des gardiens doit être visible. L'entraîneur des gardiens doit être présent aux entraînements des gardiens.	mars	60	2	120
1.9	PFWL Entraînement technique en été	L'équipe organise pendant l'été ou avant la saison des entraînements techniques (sur glace ou hors glace : tir, maniement de la crosse, gestion du palet) sous la direction d'un **coach spécialisé. **Un spécialiste justifiable du point de vue du club pour une compétence spécifique à un niveau (diplôme, expérience). Dans la plupart des cas, cela signifie : au minimum un diplôme d'entraîneur ALLROUND pour la SWHL-B ou un diplôme PERFORMANCE pour la PFWL et/ou plusieurs années d'expérience dans le sport de compétition ou une expérience pratique à un niveau supérieur (pour les entraîneurs techniques de la SWHL-B, au minimum une expérience pratique dans la PFWL, pour les entraîneurs techniques de la PFWL, au minimum une expérience internationale dans la WNT).	Nombre d'unités (1 unité d'entraînement = au moins 45 min)	Club : télécharger le planning 25/26, y compris l'heure, le lieu et le contenu de l'entraînement technique, ainsi que des informations sur les qualifications des entraîneurs techniques employés. Entraînements techniques communs SWHL-B et PFWL : un maximum de 5 séances communes peuvent être indiquées dans le label pour les deux équipes.	décembre	30	2	60

1.10	PFWL Qualité de l'entraînement athlétique	L'équipe peut démontrer au personnel d'entraînement athlétique de la SIHF que des programmes ciblés (concept athlétique comprenant des objectifs athlétiques en matière de force, d'explosivité et de vitesse, plans d'entraînement ciblés, infrastructure/équipements adaptés, accompagnement et nombre de séances, indicateurs/processus de contrôle) garantissent une amélioration athlétique adaptée au niveau de toutes les joueuses. Cadre de référence : SWHL-B = niveau T1-T4, PFWL = niveaux FTEM T3-E2. Délimitation : la qualification d'entraîneur athlétique est évaluée séparément dans le critère 6	Évaluation par le personnel athlétique de la SIHF	0 point = non satisfait (ajustements obligatoires) 1 point = partiellement satisfait (potentiel d'optimisation important) 2 points = satisfait en grande partie (potentiel d'optimisation mineur) 3 points = entièrement satisfait ou dépassé (établit des normes, caractère exemplaire)	au plus tard en mars / au club ou en ligne	3	50	150
1.11	PFWL Entraînements athlétiques Quantité	Nombre d'heures d'entraînement dans le domaine athlétique (y compris force, explosivité, vitesse, agilité, coordination, mobilité, etc.), donc toutes les unités qui contribuent à la réalisation des objectifs mentionnés au point 10 ; sans unités individuelles / entraînement compensatoire individuel	Nombre d'heures * Nombre de semaines	Club : télécharger le programme d'été et le programme d'hiver 26/27, y compris l'heure/la durée, le lieu et le titre du contenu. Entraînements athlétiques communs SWHL-B et PFWL : un maximum de 2 heures par semaine peuvent être indiquées dans le label comme séances communes aux deux équipes.	mars	180	1	180



Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondé ration	Max Total
Marketing / Recrutement								
2-1a	PFWL Présence active sur les réseaux sociaux	L'équipe est active, donc présente régulièrement et de manière variée sur au moins un réseau social approprié (généralement Instagram). Contenu et moment de publication : au moins avant ou après le match à domicile (championnat et play-offs/play-outs), une publication vidéo ou une story vidéo avec l'un des contenus suivants : - Interview vidéo avec une joueuse ou un entraîneur juste avant/après le match - Contributions sur des joueuses individuelles ou la meilleure buteuse - Contributions « Behind the Scene » - Portrait d'une jeune joueuse prometteuse Les vidéos sont publiées le jour du match, au plus tard après le match, et marquées avec le tag @postfinance_womensleague ainsi que @swissicehockeyfederation et @redicehockey.ch	Par contribution (vidéo ou histoire composée de plusieurs vidéos) 1 point.	SIHF Lors de la conclusion du label, la SIHF vérifie les publications téléchargées sur Instagram (les publications publiées sous forme d'histoires éphémères doivent être rendues accessibles en permanence par le club sous forme de moments forts). Si d'autres réseaux sociaux sont utilisés : collecter les preuves (captures d'écran) et les télécharger dans un document justificatif sur la plateforme du label.	März	30	5	150
2-2a	SWHL-B Présence sur les réseaux sociaux	Lors des journées de match (championnat et play-offs/play-outs), des photos/vidéos seront publiées sur les réseaux sociaux et marquées du hashtag #swhlb. De plus, les comptes @swissicehockeyfederation et @redicehockey.ch doivent être tagués.	1 point par courrier	SIHF Lors de la conclusion du label, la SIHF vérifie les publications téléchargées sur Instagram (les publications publiées sous forme d'histoires éphémères doivent être rendues accessibles en permanence par le club sous forme de moments forts). Si d'autres réseaux sociaux sont utilisés : collecter les preuves (captures d'écran) et les télécharger dans un document justificatif sur la plateforme du label.	März	30	4	120
Nouveau , en remplace ment des versions 2.1a/2.2 a	PFWL Commercialisation, visibilité et croissance	L'équipe développe activement le hockey féminin en tant que marque à part entière et renforce sa visibilité, son rayonnement et son attractivité. Cela passe par une communication régulière et de grande qualité, la promotion de l'équipe, l'acquisition et la fidélisation des supporters, ainsi que la mise en place de partenariats et de structures commerciales. L'accent est mis sur l'orientation stratégique, le professionnalisme de la mise en œuvre et le développement vérifiable de la portée. 1. Responsable/fonction définie pour le marketing et la communication 2. Communication régulière et narration d'histoires autour de l'équipe (au moins 30 par saison, dont au moins 10 récits) 3. Mesures actives en faveur des supporters et de la communauté (jours de match, événements familiaux, pour les supporters ou spéciaux, etc.) : au moins 3 événements par saison 4. Évolution mesurable de l'audience (téléspectateurs, réseaux sociaux, streaming, site web, etc.) 5. Activations actives des sponsors et des partenaires pour l'équipe féminine 6. Présence visible de la campagne de la PFWL lors des matchs à domicile de la PostFinance Women's League et des ligues masculines/de jeunes, et contribution, en collaboration avec ses partenaires et sponsors, à la diffusion de la campagne en dehors du stade.	Par critère (atteint/non atteint) = 1/0 point	Bewertung anhand eingereicherter Unterlagen und Kennzahlen Fokus auf Qualität, Professionalisierung und Entwicklung 1. Organigramm des Clubs, Stellenbeschreibung/Funktionsbeschreibung, Benennung der verantwortlichen Person inkl. Aufgabenbereich 2. Kommunikationsübersicht oder Content-Kalender, Social-Media-Beiträgen, Website-Artikeln, Videos oder Medienberichten, Dokumentation der Storytelling-Beiträge 3. Eventdokumentation, Fotos/Videos, Ausschreibungen, Flyer oder Social-Media-Posts, Teilnehmerzahlen 4. Saisonvergleich der Kennzahlen, Social-Media-Insights, Zuschauerstatistiken, Streaming-Statistiken, Website-Analytics 5. Sponsoringkonzept, Beispiele von Aktivierungen, Bilder/Videos oder Kommunikationsmassnahmen mit Partnern, Partnerübersicht 6. Fotos der Heimspiele, Screenshots von Social-Media-Beiträgen, Stadionbranding, Kampagnenaktivitäten mit Partnern	mars	6	50	300
2.3	PFWL Swiss Ice Hockey Day	Les joueuses participent à la Journée suisse du hockey sur glace.	1 point par joueuse et participation au SIHD	Télécharger une image / photo Mobilisation via SIHF	décembre	10	9	90
2.4	PFWL Organisation d'événements liés au hockey féminin	L'équipe organise un à deux événements de hockey féminin qui permettent aux filles intéressées âgées de 5 à 14 ans (fourchette d'âge pouvant être restreinte par le club) d'accéder au hockey sur glace (recrutement) et/ou suscitent l'enthousiasme des filles pour ce sport (réduction du décrochage). L'événement peut être organisé en collaboration avec une organisation de promotion des jeunes talents, un centre régional pour filles ou une association cantonale, à condition que l'équipe féminine joue un rôle visible pour les filles participantes (fonction de modèle).	Événement Pro Girls Hockey (date) = 1 point	Télécharger une image / photo + contrôle via SIHF	mars	15	5	75
2.5	PFWL Aide au niveau de la saisie	Les joueuses jouent le rôle d'ambassadrices du hockey sur glace féminin en rendant visite/en soutenant un ou plusieurs clubs de jeunes au niveau débutant (initiations F1, école de hockey, U9, U12) lors des entraînements ou en donnant une leçon de hockey sur glace à des classes scolaires.	Joueuse professionnelle et participation à l'entraînement (rendez-vous) = 1 point	Indiquez la date, le nom de la joueuse et le lieu. Téléchargez une image / photo.	mars	25	10	250



Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondération	Max Total
Structure								
3.2	PFWL et SWHL-B Promotion des femmes dans les fonctions d'entraîneur et de gestion d'équipe	Pourcentage des postes à pourcentage de temps occupés par des femmes dans l'équipe féminine (personnel d'encadrement selon la déclaration au point 1 plus fonctions de direction).	Indication en %	Déclaration volontaire accompagnée d'une liste permettant de vérifier la plausibilité des informations fournies, indiquant le pourcentage de postes contractuels rémunérés occupés par des femmes. Exemple : Pourcentage total de postes rémunérés = 200 Dont occupés par des femmes = 100 (indication des noms) = 100/200 = 50 % = 50 points Les valeurs inférieures à 40 % sont évaluées à 0 point.		100	2	200
3.3	PFWL Conditions d'emploi des entraîneurs sur glace, contribution à la formation des entraîneurs et rémunération équitable	Le club emploie des entraîneurs sur glace à temps partiel ou à temps plein, à un salaire équitable. La rémunération est proportionnelle au volume de travail requis et correspond au moins au coût de la vie de base en vigueur localement (pas d'indemnités symboliques).	1 point par pourcentage de poste rémunéré de manière équitable (par exemple, pour un emploi à 50 %, cela correspond à 50 points)	« Téléchargement du contrat de travail PFWL : moins de 50 % de pourcentage de poste équitablement rémunéré = 0 point SWHL-B : moins de 20 % de pourcentage de poste équitablement rémunéré = 0 point »	décembre	120	1	120
3.4	PFWL Promotion efficace de la relève	L'équipe apporte une contribution précieuse à la promotion des jeunes joueuses talentueuses en vue de leur intégration dans la PFWL ou la SWHL-B. Cela se fait grâce à une collaboration active avec des organisations de formation et/ou des équipes féminines, en identifiant les talents, en évaluant au mieux leur développement dans l'intérêt de l'athlète (planification de carrière, profil de star, nombre de minutes de jeu bénéfique, etc.) et en facilitant une transition en douceur vers l'entraînement et/ou la compétition grâce à une licence B ou T8.	Pour chaque joueuse prometteuse soutenue de manière crédible en dehors de sa propre équipe (donc sans licence A) = 1 point	Club : télécharger les justificatifs correspondants pour chaque joueuse	décembre	6	20	120
3.5	PFWL National Cup	L'équipe participe à la Coupe nationale féminine.	OUI/NON Critère	SIHF	décembre	1	10	10
3.6	PFWL Arbitres féminines U15, U17 et actives	L'équipe (licence A, B ou T8) ou le club d'origine fournit des arbitres au niveau U15 et/ou U17 et/ou actif.	Par arbitre 1 point	SIHF via MySIHF	mars	4	10	40
3.7	PFWL Recrutement et règles Arbitres	Deux événements/leçons possibles sur le thème du recrutement d'arbitres et de l'apprentissage des règles avec un arbitre licencié	1 point par événement	Télécharger les dates et le contenu du programme (par exemple, le jeu de transparents utilisé) Nom de l'arbitre agréé	mars	2	20	40
Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondération	Max Total
Divers / Efforts particuliers								
4.1a	PFWL Jeux internationaux	L'équipe PFWL dispute des matchs internationaux.	1 point par match	Notification au responsable de la ligue	mars	5	10	50
4.2	PFWL Effort particulier pour professionnaliser le hockey sur glace féminin	Des efforts particuliers sont-ils déployés/mis en œuvre ? Accès régulier à une experte externe (coach mental, coach nutritionnel, physiothérapie, suivi médical, mesures de soutien spéciales pour les athlètes NW et idées personnelles)	1 point par mesure	Indiquer la mesure + télécharger les pièces justificatives	mars	5	10	50
4.3	PFWL Club visite	L'équipe reçoit la SIHF au moins une fois par an pour une réunion du club.	Discussion au club = 1 point	Date de la visite au club	août-octobre	1	10	10
Nr.	critère	Description	Calcul	Dépôt/Contrôle	Date de référence	Point	pondération	Max Total
Accès direct à la SWHL-B								
	Critères d'accès direct à la SWHL-B (uniquement pour les nouveaux venus directs dans la SWHL-B)	Conformément aux conditions d'admission de la SIHF	OUI/NON Critère	L'audit « Nouvelle entrée dans la SWHL-B » est vérifié individuellement par l'étude des documents et une visite au club. En cas de non-respect, la SIHF se réserve le droit de limiter ou de suspendre la participation au système de label jusqu'à ce que les conditions d'entrée soient remplies.				